

Union internationale des télécommunications

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

ASSEMBLÉE MONDIALE DE NORMALISATION DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS
Johannesburg, 21-30 octobre 2008

Résolution 73 – Les technologies de l'information et de la communication et le changement climatique

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

© UIT 2009

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

RÉSOLUTION 73

Les technologies de l'information et de la communication et le changement climatique

(Johannesburg, 2008)

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (Johannesburg, 2008),

considérant

- a) que la question du changement climatique est rapidement en train de devenir un enjeu mondial et qu'elle exige une collaboration au niveau planétaire;
- b) que, d'après les estimations du Groupe d'experts intergouvernemental des Nations Unies sur l'évolution du climat, les émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial ont augmenté de plus de 70% depuis 1970, ce qui a de nombreuses répercussions: réchauffement planétaire, modification des modèles climatiques, élévation du niveau des mers, désertification, recul des glaces de mer et autres effets à long terme;
- c) que, lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Bali (Indonésie) du 3 au 14 décembre 2007, l'UIT a souligné le rôle des technologies de l'information et de la communication (TIC) tant comme cause du changement climatique que comme élément important de lutte contre ce changement;
- d) les travaux entrepris à la suite de l'adoption de la feuille de route de Bali et l'importance de parvenir à un accord international sur des résultats efficaces à partir de 2012;
- e) le rôle que les TIC et l'UIT peuvent jouer en contribuant à la mise en œuvre d'un tel accord;
- f) l'importance de la promotion d'un développement durable et les moyens par lesquels les TIC peuvent favoriser un développement propre;
- g) les initiatives prises dans certaines régions,

considérant en outre

- a) le rapport d'information de veille technologique N° 3 (2007) du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T), qui a mis en lumière la question du changement climatique et du rôle des TIC;
- b) qu'en plus de l'UIT-T, le Secteur des radiocommunications de l'UIT (UIT-R) et le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D) ont pris des initiatives en ce qui concerne le changement climatique et le rôle des TIC;
- c) que les Recommandations de l'UIT qui mettent l'accent sur les systèmes et applications économes en énergie peuvent jouer un rôle essentiel dans le développement des TIC;
- d) le rôle directeur de l'UIT-R, en collaboration avec les membres de l'UIT, dans l'identification des bandes de fréquences nécessaires pour la surveillance du climat, la prévision et la détection des catastrophes et les opérations de secours, et notamment l'établissement d'accords de coopération avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) dans le domaine des applications de télédétection;
- e) le rapport intitulé "Stratégie pour une ONU climatiquement neutre" établi par le Groupe de gestion de l'environnement et l'approbation par le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies, en octobre 2007, de la stratégie par laquelle le système des Nations Unies s'est engagé à atteindre, d'ici à trois ans, l'objectif de neutralité climatique;

- f) les activités de normalisation sur les TIC et le changement climatique menées, par exemple, par les commissions d'études compétentes de l'UIT-T dans le cadre de leurs travaux sur les réseaux de capteurs ubiquitaires, qui permettent de détecter, de stocker, de traiter et d'intégrer les données situationnelles et environnementales obtenues grâce aux capteurs connectés aux réseaux de télécommunication;
- g) les résultats des Colloques sur les "TIC et le changement climatique" qui ont eu lieu à Kyoto (Japon) les 15 et 16 avril 2008 et à Londres (Royaume-Uni) les 17 et 18 juin 2008;
- h) que, lors de sa réunion de juillet 2008, le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) a établi un Groupe spécialisé sur les TIC et le changement climatique,

notant

que, dans le rapport sur les conclusions du Colloque mondial sur la normalisation, il a été reconnu que l'industrie des TIC et ses membres pouvaient montrer l'exemple en s'engageant dans des programmes spécifiques, avec des objectifs, pour réduire les émissions totales de gaz à effet de serre (par exemple la consommation électrique des dispositifs des TIC) et pour veiller à ce que l'expansion du réseau mondial de communications s'effectue dans des conditions respectueuses de l'environnement,

reconnaissant

- a) que les TIC peuvent grandement contribuer à la réduction des effets du changement climatique et à l'adaptation à ses effets;
- b) que les TIC jouent un rôle vital pour ce qui est de surveiller et de lutter contre le changement climatique à travers le soutien de la recherche scientifique fondamentale, qui a contribué à porter le problème du changement climatique sur la place publique et à sensibiliser l'opinion aux défis à venir;
- c) qu'une société de l'information future caractérisée par une largeur de bande élevée et une faible empreinte carbone offre un moyen de parvenir à un développement durable sur les plans économique, social et culturel;
- d) que les effets négatifs du changement climatique peuvent être inégaux et toucher de manière disproportionnée les pays les plus vulnérables, principalement les pays en développement¹, compte tenu de leur capacité d'adaptation limitée;
- e) que la contribution des TIC aux émissions de gaz à effet de serre est de l'ordre de 2 à 2,5% et que ce pourcentage risque d'augmenter à mesure que les TIC se généraliseront;
- f) que les TIC peuvent toutefois être un élément important dans les efforts déployés pour atténuer le changement climatique et pour limiter et, en fin de compte, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, grâce par exemple à l'élaboration et à la mise en œuvre d'appareils, d'applications et de réseaux à faible consommation d'énergie;
- g) que l'utilisation des TIC comme composante fondamentale des méthodes de travail qui cherchent à réduire la consommation d'énergie pourrait faciliter la réduction des émissions par le biais, par exemple, de réunions sans papier, de conférences virtuelles, du télétravail, etc. et, par là-même, réduire le nombre de déplacements nécessaires,

¹ Les pays en développement comprennent aussi les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement et les pays dont l'économie est en transition.

décide

- 1 de continuer à mettre en œuvre et d'élargir le programme de travail de l'UIT-T lancé initialement en décembre 2007 sur les TIC et le changement climatique, à titre hautement prioritaire, de manière à contribuer aux initiatives générales déployées à l'échelle mondiale pour atténuer le changement climatique, dans le cadre des processus des Nations Unies;
- 2 de tenir compte des progrès déjà réalisés lors des Colloques internationaux sur les TIC et le changement climatique tenus à Kyoto (Japon) les 15 et 16 avril 2008 et à Londres (Royaume-Uni) les 17 et 18 juin 2008, en diffusant le plus largement possible les résultats de ces Colloques;
- 3 de créer, à l'UIT-T, un répertoire et une base de connaissances sur les relations entre les TIC et le changement climatique;
- 4 de promouvoir l'adoption de Recommandations visant à renforcer l'utilisation des TIC en tant qu'outil puissant et intersectoriel pour mesurer et réduire les émissions de gaz à effet de serre dans toutes les activités socio-économiques;
- 5 de sensibiliser davantage et de promouvoir le partage d'informations sur le rôle des TIC dans la lutte contre le changement climatique, en particulier en encourageant le recours à des appareils et des réseaux plus efficaces sur le plan énergétique² et à des méthodes de travail plus efficaces ainsi que des TIC susceptibles d'être utilisées pour remplacer des technologies ou utilisations à plus forte consommation d'énergie;
- 6 d'œuvrer pour réduire les émissions de gaz à effet de serre résultant de l'utilisation des TIC, réduction qui est nécessaire pour atteindre les objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC),

charge le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications

- 1 d'examiner les résultats des travaux du Groupe spécialisé sur les TIC et le changement climatique et de prendre des mesures appropriées, conformément à la Résolution 22 de la présente Assemblée y compris, par exemple, l'identification de mécanismes structurels éventuels, et une commission d'études directrice et de faire avancer les travaux dans ce domaine en encourageant la participation de toutes les commissions d'études de l'UIT-T;
- 2 de faire en sorte que les commissions d'études examinent les Recommandations pertinentes existantes de l'UIT-T et toutes les Recommandations futures, pour évaluer leurs répercussions et l'application de bonnes pratiques à la lumière du changement climatique;
- 3 d'envisager d'apporter d'éventuelles modifications aux méthodes de travail afin de respecter l'objectif de la présente Résolution, notamment en développant le recours à des méthodes de travail électroniques pour réduire les effets du changement climatique, par exemple les réunions sans papier, les conférences virtuelles, le télétravail, etc.,

invite toutes les commissions d'études de l'UIT-T

- 1 à élaborer des Recommandations appropriées sur les questions relatives au changement climatique, dans le cadre du mandat et des compétences de l'UIT-T, y compris sur les réseaux de télécommunication utilisés pour la surveillance du changement climatique, par exemple les questions de signalisation et de qualité de service, en tenant compte des éventuelles répercussions économiques qu'elles pourraient avoir sur tous les pays, et en particulier sur les pays en développement;
- 2 à identifier les bonnes pratiques et les possibilités de nouvelles applications utilisant les TIC pour réduire les effets du changement climatique et pour identifier des mesures appropriées;

² En ce qui concerne l'efficacité, il convient également d'envisager de promouvoir une utilisation efficace des matériaux utilisés dans les dispositifs des TIC et dans les éléments de réseau.

- 3 à commencer ces études avant l'approbation des Questions nécessaires, en tenant compte des résultats du Groupe spécialisé, conformément à la Résolution 1 de la présente Assemblée;
- 4 d'assurer la liaison avec les Commissions d'études concernées de l'UIT-R et de l'UIT-D et de promouvoir la liaison avec d'autres organisations de normalisation, de façon à éviter la redondance des tâches et à optimiser l'utilisation des ressources,

charge le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

- 1 de présenter un rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la présente Résolution chaque année au Conseil de l'UIT et à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de 2012;
- 2 d'établir un calendrier des manifestations concernant les TIC et le changement climatique sur la base des propositions du GCNT et en collaboration étroite avec les deux autres Secteurs;
- 3 d'organiser, en collaboration étroite avec les Directeurs du Bureau de développement des télécommunications (BDT) et du Bureau des radiocommunications (BR), des ateliers et des séminaires à l'intention des pays en développement, afin de les sensibiliser à cette question et d'identifier leurs besoins dans ce domaine, étant donné qu'il s'agit des pays les plus vulnérables touchés par le changement climatique;
- 4 de faire rapport au GCNT sur les progrès accomplis concernant le *invite le Secrétaire général* ci-dessous,

invite le Secrétaire général

- 1 à porter le contenu de la présente Résolution à l'attention du Conseil et à l'inviter à étudier la question de la neutralité climatique pour toutes les activités de l'UIT et à prendre les mesures appropriées, compte tenu de l'engagement des Nations Unies à donner l'exemple, pour atteindre, d'ici à trois ans, l'objectif de neutralité climatique;
- 2 à poursuivre sa coopération et sa collaboration avec d'autres entités des Nations Unies pour la définition de futures initiatives internationales visant à lutter efficacement contre le changement climatique,

invite les Etats Membres, les Membres de Secteur et les Associés

- 1 à continuer à contribuer activement au programme de travail de l'UIT-T sur les TIC et le changement climatique;
- 2 à continuer à mettre en œuvre, ou à lancer, des programmes publics ou privés traitant des TIC et du changement climatique, en tenant dûment compte des Recommandations pertinentes de l'UIT-T et des travaux pertinents;
- 3 à appuyer le processus général des Nations Unies sur le changement climatique, par exemple les Conférences des Nations Unies sur les changements climatiques qui auront lieu à Poznan (Pologne) (du 1^{er} au 12 décembre 2008) et à Copenhague (Danemark) (du 30 novembre au 11 décembre 2009) et à apporter leur contribution à cet égard.